

Toulouse, le 14 novembre 2023

Arrêté n° A20231114- n°58

portant délégation de signature à Madame Lydia MELLET

Le Président du Syndicat Mixte de l'Eau et de l'Assainissement de Haute-Garonne dénommé Réseau31 ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu les statuts de Réseau31 ;

Arrête

Article unique : délégation de signature est donnée à Madame Lydia MELLET, Responsable du Pôle Ressources humaines de Réseau31 à effet de signer dans le cadre de ses attributions et compétences, à l'exclusion des documents à destination des ministres, préfets, parlementaires, conseillers régionaux et conseillers départementaux (sauf délégués de Réseau31) :

- Activité
 - les courriers sans incidence financière aux prestataires, et administrations,
 - les comptes rendus de réunion, les rapports divers liés à l'activité,
- Financier
 - pour engager les dépenses dans la limite de 5 000 € par bon de commande, sans distinction de la procédure de passation,
- Ressources humaines
 - les états de remboursement de frais et indemnités des agents placés sous son autorité,
 - la gestion du temps de travail (heures supplémentaires, autorisations d'absence, congés, formation...) des agents placés sous son autorité ;

Sébastien VINCINI

Président

